

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 31 août 2026, à **20h00** la salle du Conseil communal de Paudex

Le Président

Ouvre la séance à 20h00

1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

MM. Pierre Crot, Julien Gourdet, Jean-Daniel Volet
Mme Hélène Celik

41 Conseillers et Conseillères sont présents et 4 sont excusés.

Le Conseil étant constitué de 45 membres, le quorum est fixé à 23.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présente de l'Ordre du Jour

L'Ordre du Jour est accepté tel que proposé avec une abstention.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2026

M. Hofmann

Souhaite rectifier son intervention à la page 11 du procès-verbal, qu'il propose de changer le texte comme suit : « Il indique que cette obligation n'a pas été remplie, la Commission considérant que c'était à la Municipalité de la convoquer, comme le mentionne le second alinéa de l'art. 44 du Règlement du CC ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec la correction proposée par M. Hofmann.

4. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS ET CONSEILLERES ABSENT(E)S LORS DE LA SEANCE OFFICIELLE D'ASSERMENTATION

Le Président

Appelle les conseillers non assermentés à se présenter devant l'assemblée.

Mme Janick Oberson

Informe le Président d'une erreur dans la liste des personnes devant être assermentées. Son nom devrait y figurer à la place de M. David Oberson, qui a déjà été assermenté lors de la séance du 8 juin.

Le Président

Prend bonne note de la remarque de Mme Janick Oberson.

Avant de donner lecture du serment, annonce qu'à l'appel de son prénom et de son nom, chaque conseiller et conseillère prêterait serment en levant la main droite en prononçant : « Je le promets ».

Citation :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Fin de citation.

Mme Adam Françoise, Mme Choffat-Duss Caroline, M. De Skowronski Jean, M. Desbaillets Jean-Marc, M. Lepreux Vincent et Mme Oberson Janick prêtent serment et sont applaudis par l'assemblée.

Le Président

Félicite les conseillers et conseillères nouvellement assermenté.e.s.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président

Rappelle que les documents envoyés par email aux conseillers avant les séances sont accessibles à travers le lien Easyshare ainsi qu'en pièce jointe, ce qui induit une certaine redondance. Il propose que dorénavant, les documents soient uniquement partagés via le lien Easyshare et demande si certains conseillères ou conseillers souhaitent que ceux-ci soient également inclus à l'email sous forme de pièce jointe.

Monsieur Maillet et Madame Verdier répondent positivement à cette demande.

Le Président

Explique que les membres de certaines commissions seront élus lors de cette séance, mais que leurs présidents ou présidentes ne le seront pas. Ceux-ci devront être rapidement désignés au sein des commissions, puis communiqués au Président du Conseil.

Il explique également que, pour des raisons de protection des données, les adresses mails et numéros de téléphone des conseillères et conseillers ne sont pas systématiquement partagés à l'ensemble du Conseil communal. Cependant, ce partage sera fait entre les membres d'une même commission afin de faciliter son travail. Il demande s'il y a des oppositions.

Aucun conseiller ou conseillère ne se manifeste contre cette modalité.

Le Président

A demandé aux membres intéressés à faire partie de commissions de s'annoncer au préalable. Toutefois il reste possible pendant la séance de se porter candidat ou de retirer sa candidature. L'art 47 du règlement prévoit élection au scrutin de liste, plusieurs noms sur un seul bulletin de vote. Les bulletins ont donc été préparés en avance. Il demande s'il y a des questions sur les modalités d'élection des commissions.

M. Hofmann

A envoyé un courriel au Président pour exprimer un souhait : vu le nombre élevé de nouveaux conseillers et conseillères et de candidats, il propose que ceux-ci se présentent pour expliquer leurs motivations. Il serait utile de passer 20 à 30 minutes pour apprendre à connaître les membres de ce Conseil qui a été renouvelé à moitié.

Le Président

Trouve la proposition intéressante, et note qu'elle n'a jamais été proposée par le passé. Il propose la soumettre à un vote à main levée

- ✓ 18 acceptations
- ✓ 13 avis contraires
- ✓ 4 abstentions

La proposition de M. Hofmann est acceptée à la majorité.

6. ÉLECTION DU/DE LA 2^E VICE-PRESIDENT-E**Le Président**

Annonce la candidature de M. Laurent Witschi et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est annoncée.

M. Laurent Witschi est élu par acclamation. Le Président le félicite pour son élection.

7. ÉLECTION DES 2 SCRUTATEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S

Le Président

Annonce les candidatures de Mme Françoise Adam et de M. David Oberson. Aucune autre candidature n'est annoncée.

Mme Françoise Adam et M. David Oberson sont élus par acclamation.

8. ÉLECTION DES COMMISSIONS PERMANENTES ELUES POUR UNE ANNEE (1ER JUILLET AU 30 JUIN)

- **Commission de gestion (5 membres + 1 suppléant-e)**

Le Président

Présente la liste des candidatures annoncées :

Mme Bernhard Hélène
M. Desbaillets Jean-Marc
M. Esteve Ramon
M. Hofmann Jean-Daniel
M. Milliet Paul
M. Oberson David
Mme Santini Rüeger Valérie
M. Spring Fabien

Il demande si d'autres personnes souhaitent se proposer.
M. Laurent Witschi annonce également sa candidature.

M. Esteve

Signale un possible conflit d'intérêts concernant la candidature de M. Fabien Spring, en raison d'un lien de parenté avec un membre de la Municipalité. Il est en effet le fils de Monsieur Jean-François Spring. M. Esteve estime que cette situation doit être examinée au regard du rôle de contrôle de la Commission de gestion.

Le Président

Souligne qu'il a confiance en la qualité du travail de M. Fabien Spring, qui a siégé à ses côtés à la commission des finances.

M. Hofman

Demande s'il ne serait pas possible que M. Fabien Spring se récuse pour les affaires qui concernent M. Jean-François Spring.

M. Fabien Spring

Indique que la loi ne prévoirait pas d'incompatibilité générale de cette nature et qu'il se sent en mesure de faire la part des choses. Il souhaite pouvoir contribuer aux travaux de la commission.

M. Afsin

Estime que M. Spring est quelqu'un d'indépendant et que l'empêcher de se présenter serait discriminatoire.

- M. Fontannaz** Rappelle que, selon l'art. 39 du règlement du Conseil, aucun membre ne peut faire partie d'une commission qui concerne l'un de ses proches. En cas de doute, le conseil tranche.
- M. Witschi** Pense qu'un vote du conseil n'est pas justifié : en l'occurrence il n'y a pas de doute, il s'agit d'un lien père-fils.
- M. Esteve** Estime que M. Spring doit se récuser de la Commission de gestion.
- M. Fabien Spring** Objecte que cette logique voudrait dire que n'importe qui doit se récuser à chaque fois qu'un sujet le concerne, étant donné la variété des sujets traités par la Commission de gestion.
- Le Président** Estime que s'il l'élection de M. Spring n'est pas légale, le débat sera clos. Il demande l'avis du vice-président.
- M. Witschi** Propose de passer à l'élection et de demander l'avis du préfet sur la question par la suite.
- M. Desbaillets** Souhaite que le Conseil prenne une décision claire ce soir et s'y tienne.
- Le Président** Estime que les bases légales ne tranchent pas la question. Il propose de procéder à l'élection et au comptage des voix. Les membres de la commission seront élus ultérieurement, en fonction du nombre de voix et de la réponse du préfet.
- Les scrutatrices procèdent à la distribution des bulletins de liste.
- M. Desbaillet** Les élections passées s'étaient déroulées en deux temps. On élisait d'abord les membres des commissions puis les suppléants. Il demande comment se déroulent celles-ci.
- Le Président** Souhaitait gagner du temps en faisant tout en une fois.
- M. Jean-François Spring** Fait remarquer que le règlement du conseil prévoit uniquement 5 membres dans la commission de gestion et de finances, pas de suppléants. Il pose la question de la pertinence d'élire des suppléants dans ce contexte.
- Le Président** Demande son avis à M. Desbaillets. Celui-ci pense que l'on devrait s'en tenir aux 5 membres.
- Le Président** Annonce qu'il n'y aura que 5 personnes à élire pour la Commission de gestion.

M. Lepreux

Est favorable à l'élection d'un suppléant. Quand un membre est absent, la commission se retrouve à un nombre pair, et donc parfois sans majorité lors des votes. Il pense que celui ou celle qui obtient le moins de voix devrait être élu suppléant.

Le Président

Propose de faire un entre-deux.

M. Desbaillets

Estime que, sauf en cas d'absence prolongée, il n'est pas opportun de nommer un suppléant. Ainsi la cohérence et la continuité du travail de la commission sont maintenues : les 5 membres décident ensemble des sujets, entendent ensemble la Municipalité, et rédigent ensemble le rapport de commission.

Le Président

Décide finalement que cinq membres seront élus. Les bulletins doivent comporter cinq croix au maximum ; ceux qui en comporteraient davantage seront déclarés nuls.

Indique que les personnes en gris sont celle qui faisaient partie de la commission l'année passée. Il est en faveur d'un renouvellement.

Les candidats pour la commission de gestion se présentent à tour de rôle.

L'assemblée procède à l'élection. Résultats du scrutin :

Mme Bernhard Hélène : 36 voix – élue

M. Desbaillets Jean-Marc : 21 voix - élu

M. Esteve Ramon : 19 voix

M. Hofmann Jean-Daniel : 19 voix

M. Milliet Paul 22 voix – élu

M. Oberson David : 27 voix – élu

Mme Santini Rüeger Valérie : 28 voix – élue

M. Spring Fabien : 17 voix

M. Witschi Laurent : 15 voix

Les cinq personnes ayant obtenu le plus de voix sont élues. Le Conseil les applaudit.

● **Commission des finances (5 membres + 1 suppléant-e)**

Le Président

Présente la liste des candidatures annoncées :

M. Lepreux Vincent

M. Maillet Philippe

M. Nucci Oliver

Mme Pochon Oberson Janick

Mme Sala Christine

M. Spring Fabien
M. Volet Jean-Daniel

Le Président

Rappelle qu'un suppléant s'était révélé utile l'année précédente. Il indique toutefois que, comme pour la Commission de gestion, seuls cinq membres seront élus aujourd'hui.

M. Olivier Nucci

Précise qu'il s'était porté candidat uniquement au cas où le nombre de candidatures serait insuffisant et retire sa candidature afin de ne pas prendre la place d'une autre personne.

Le Président

Prend acte du retrait de M. Nucci, dont les voix ne seront pas comptées. Il précise avoir ajouté M. Fabien Spring à la liste des candidats avec son accord et invite les candidats à se présenter.

Les candidats annoncés se présentent à tour de rôle ainsi que Jean de Skowronski, qui se porte également candidat.

Le Président

Rappelle que 7 candidats se sont proposés et que seuls 5 noms devront figurer sur les scrutins de liste. Les viennent-ensuite pourront être sélectionnés comme suppléants au besoin.

Les scrutatrices distribuent les bulletins de vote aux membres du conseil.

Résultats du scrutin :

M. Lepreux Vincent : 32 voix – élu
M. Maillet Philippe : 13 voix
Mme Pochon Oberson Janick : 38 voix – élue
Mme Sala Christine : 38 voix – élue
M. Spring Fabien : 20 voix
M. Volet Jean-Daniel : 32 voix – élu
M. De Skowronski Jean : 27 voix – élu

Les cinq personnes ayant obtenu le plus de voix sont élues. Le Conseil les applaudit.

9. ÉLECTION DES COMMISSIONS PERMANENTES ELUES POUR LA LEGISLATURE 2026-2031

- **Commission de recours en matière d'impôts communaux (3 membres)**

Le Président

Présente la liste des candidatures annoncées :

M. Witschi Laurent
M. Chatelan Patrick

M. Viand Luc

Il rappelle que cette commission n'a eu aucun objet à traiter durant la législature précédente et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est annoncée. Les 3 candidats sont élus tacitement et applaudis par l'assemblée.

Mme Cherifi

Demande que les personnes candidates se présentent brièvement afin que l'assemblée puisse les identifier. Les trois membres de la commission se lèvent et se présentent devant l'assemblée.

M. Witschi

Rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent demander la parole avant de la prendre.

- **Commission d'urbanisme (5 membres)**

Le Président

Présente la liste des candidatures annoncées :

M. Hofmann Jean-Daniel
M. Baer William
Mme Cherifi Donia
M. Leroy Marc
Mme Verdier Adriana
M. Weber Thierry

Le Président

Demande si d'autres membres souhaitent se présenter. Il interpelle Mme Reyes, qui lui avait fait part par oral de son intérêt mais ne l'avait pas reconfirmé par courriel. Mme Reyes ne souhaite pas se présenter.

Les candidats se présentent à tour de rôle.

Les bulletins de scrutin sont distribués puis dépouillés.

M. Baer William : 33 voix - élu

Mme Cherifi Donia : 28 voix – égalité avec M. Leroy

M. Hofmann Jean-Daniel : 35 voix - élue

M. Leroy Marc : 28 voix – égalité avec Mme Cherifi

Mme Verdier Adriana : 39 voix – élue

M. Weber Thierry : 38 voix – élu

Le Président

Constate une égalité à 28 voix entre Mme Cherifi et M. Leroy pour le cinquième siège et propose un tirage au sort. Les deux noms sont écrits sur des papiers et Mme la Syndique procède au tirage

M. Marc Leroy est désigné par tirage au sort et devient le cinquième membre élu de la Commission d'urbanisme. Les cinq membres sont applaudis.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Spring

Informe le Conseil de l'avancement du projet d'immeuble aux Côtes Saint-Maire. L'enquête publique s'est terminée avec deux oppositions. La première, déposée par l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés), concernait la conformité d'une salle de bain ; les plans ont depuis été adaptés et une réponse a été apportée. La seconde porte sur l'abattage d'arbres, qui devrait faire l'objet de mesures compensatoires. Le dossier doit encore être évalué par le Canton, dont le retour devrait arriver dans un mois ou deux. Le projet est bien lancé.

M. Chaubert

Relève deux réalisations récentes : l'installation d'une nouvelle échelle à la plage, qui donne satisfaction, ainsi que la correction de la signalisation à la route de la Bernadaz.

M. Lemmel

Informe qu'un culte d'au-revoir du pasteur David Freymond a eu lieu le dimanche précédent. Celui-ci quitte le temple du Prieuré pour rejoindre celui de Saint-François. Beaucoup de personnes étaient présentes et tristes de le voir partir. M. Lemmel lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Khetari

Informe que la croisière de Paudex s'est tenue la semaine précédente à bord du bateau Lausanne, avec environ 250 participantes et participants. Il se réjouit de la forte présence des familles et des enfants. Il félicite les nouveaux membres de la Commission des finances et les invite à le retrouver après la séance afin de fixer une date pour se rencontrer au sujet des deux préavis qui seront discutés.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Weber

Souhaite revenir sur son intervention lors du dernier Conseil et s'enquiert de l'état d'avancement de l'étude menée de manière indépendante des promoteurs concernant les conséquences du projet immobilier du chemin de Bochat sur le trafic dans tout le quartier.

M. Chaubert

Indique que la problématique a été anticipée dès le mois de juin. Des offres ont été demandées à deux bureaux, qui doivent encore transmettre leurs devis. La réflexion porte sur l'ensemble du quartier de Bochat et comprend notamment les trottoirs, les sens de

circulation ainsi que l'ensemble du périmètre concerné, y compris la Grangette. La démarche est en cours.

M. Hofmann

A deux questions qui concernent la même municipale, Mme la Syndique :

Au mois de juin, M. Hofmann avait posé une question sur l'habillage des containers sur la place du 1^{er} août. Il avait reçu une réponse enthousiaste, or il n'y toujours rien à cet endroit.

Mme la Syndique

Répond qu'un retard a été pris en raison de l'absence d'un collaborateur de la voirie à la suite d'une blessure. Les travaux devraient être réalisés d'ici à l'automne.

M. Hofmann

Souligne que la situation ne relève pas uniquement d'un enjeu esthétique, mais également sanitaire : lorsque les containers débordent, des déchets peuvent finir dans l'eau du port.

Demande ensuite si la voirie pourrait effectuer certains travaux d'entretien pour les habitantes et habitants de la commune et, le cas échéant, à quelles conditions.

Mme la Syndique

Indique que la question a été discutée en séance de Municipalité et que la réponse est négative. La demande portait sur la possibilité, pour les collaborateurs de la voirie, d'effectuer des travaux chez des particuliers en dehors de leurs heures de travail. Pour des raisons liées à la santé et à la sécurité au travail, la Municipalité ne souhaite pas qu'ils exercent une activité supplémentaire au-delà d'un taux d'occupation de 100 %.

M. Hofmann

S'étonne dès lors que la voirie ait effectué des travaux de taille sur une haie d'environ 85 mètres, intervention qui aurait été renouvelée au mois de juin. Relève que la parcelle n° 14, sise route du Lac 4, semble ainsi avoir bénéficié de travaux effectués par la voirie sans facturation.

Mme la Syndique

Précise que les Municipalités héritent de certains engagements pris par le passé. L'entretien de cette haie, effectué uniquement du côté du domaine public, fait partie de ces engagements qui perdurent.

M. Hofmann

Demande s'il existe une convention formalisant cet entretien. À défaut, il estime que celui-ci devrait cesser.

Mme la Syndique

Indique, sur le ton de l'humour, que cet engagement a probablement été conclu « autour d'une bouteille », ce qui suscite des rires dans l'assemblée.

M. Hofmann

Estime la valeur de ces travaux entre CHF 1'500.- à CHF 2'200.-. Il relève que la propriétaire de la parcelle ne se trouve pas dans une

situation nécessitant une telle prise en charge et considère que cette pratique constitue un traitement de faveur.

Mme la Syndique

S'engage à faire un retour sur cette question de convention lors de la prochaine séance.

Le Président

Constatant que personne d'autre n'ayant demandé la parole, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **lundi 5 octobre, à 20h.**

Mme la Syndique

Se réjouit de la poursuite de cette collaboration et remercie les conseillères et conseillers pour leur engagement. La séance se clôt par le traditionnel verre de l'amitié.

Le Président

Lève la séance à 22 heures 16.

Le Président



Daniel Zahnd



La Secrétaire



Aphrodite Albanis

